



suspension en vue d'un licenciement pour non renouvellement de carte de resident

Par **Phil kool**, le **24/05/2022** à **19:02**

Bonjour, Merci de vos réponses

J'ai un ami et collègue que je défend et qu'un employeur public vient de suspendre de ses fonctions suite à un non renouvellement de titre de séjour (carte de résident permanent). de puis le 3 Mai. (la date d'expiration du titre était le 29/11/2021)

Malgré un 1er récépissé de la préfecture et une lettre du ministère de l'intérieur faisant office de second récépissé (d'après le DdD) il a quand même été mis à pied (privation de salaire) en vue d'un licenciement.

Nous avons contacté le DdD, le CRE, demander un renouvellement de carte urgent afin qu'il ne perde pas son emploi.

Dernièrement une personne de la préfecture (enfin du service du 3430) lui a répondu que ma personne avec qui il avait constitué son dossier en premier lieu s'était trompé d'adresse. (!!) Il n'a donc pas reçu l'attestation ou le récépissé pouvant justifier de son bon droit car le recommandé a dû retourner à l'expéditeur.

il déprime sévèrement et est à bout malgré toutes les démarches justes effectuées.

Y aurait-il un moyen rapide de pouvoir lui obtenir un justificatif ?

En vous remerciant pour lui

Cordialement